



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
 CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.291.2003.TREATIES-9 (Notification Dépositaire)

ACCORD SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE INTERNATIONAL DU MASHREQ
 ARABE

BEYROUTH, 14 AVRIL 2003

RECTIFICATION DU TEXTE AUTHENTIQUE ARABE DE L'ACCORD ET TRANSMISSION
 DU PROCÈS-VERBAL CORRESPONDANT

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur une erreur typographique du nom d'une ville en arabe contenue dans le texte Arabique de l'Annexe I, Partie A (Axes Nord-Sud), paragraphe 1 (RO5 : Irak-Est de la péninsule Arabique) de l'original de l'Accord (texte authentique arabe).

En conséquence, le Secrétaire général a effectué la correction requise dans le texte Arabique original de l'Accord (texte authentique arabe). L'Annexe à cette notification contient le texte de la correction requise.

.....
 Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.
(L'annexe est transmise en papier seulement).

Le 15 avril 2003

Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponible sur le site de la Collection des Traité des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

AGREEMENT ON INTERNATIONAL RAILWAYS IN
THE ARAB MASHREQ
ADOPTED AT BEIRUT ON 14 APRIL 2003

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION
OF THE ARABIC TEXT OF THE ORIGINAL
OF THE AGREEMENT

THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS, acting in his capacity as depositary of the Agreement on International Railways in the Arab Mashreq, adopted at Beirut on 14 April 2003 (Agreement),

WHEREAS it appears that Annex I, Part A (North-South Axes), paragraph 1 (ROS: Iraq-East Arabian Peninsula) in the Arabic text of the original of the Agreement contains a typographical error of a name of a city in Arabic,

HAS CAUSED the required correction as indicated in the annex to this Procès-verbal to be effected in the Arabic text of the original of the Agreement,

IN WITNESS WHEREOF, I,
Hans Corell, Under-Secretary-General,
the Legal Counsel, have signed this
Procès-verbal.

Done at the Headquarters of the United Nations, New York, on 15 April 2003.

ACCORD SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE
INTERNATIONAL DU MASHREQ ARABE
ADOPTÉE À BEYROUTH LE 14 AVRIL 2003

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION
DU TEXTE ARABE DE L'ORIGINAL
DE L'ACCORD

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, agissant en sa qualité de dépositaire de l'Accord sur le Réseau Ferroviaire International du Mashreq Arabe, adoptée à Beyrouth le 14 avril 2003 (Accord),

CONSIDÉRANT que l'Annexe I, Partie A (Axes Nord-Sud), paragraphe 1 (ROS : Iraq-Est de la péninsule Arabique) du texte arabe de l'original de l'Accord comporte une erreur typographique du nom d'une ville en arabe,

A FAIT PROCÉDER dans le texte arabe de l'original dudit Accord à la correction requise, telle qu'indiquée en annexe du présent procès-verbal,

EN FOI DE QUOI, Nous,
Hans Corell, Secrétaire général adjoint,
Conseiller juridique, avons signé le
présent procès-verbal.

Fait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 15 avril 2003.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hans Corell".

Hans Corell

C.N.291.2003.TREATIES-9 (Annex/Annexe)

In Annex I, Part A (North-South Axes), paragraph 1 (RO5: Iraq-East Arabian Peninsula):

The city مریت should read شمریت

Dans l'Annexe I, Partie A (Axes Nord-Sud), paragraphe 1 (RO5 : Irak-Est de la péninsule Arabique) :

La ville مریت devrait se lire شمریت